

EN CAS D'URGENCE, APPELER 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS
SUR 7

POUR TOUS LES ACCIDENTS DE TRANSPORT, APPELER
CHEMTREC(R)

POUR TOUTES LES QUESTIONS ET REQUÊTES CONCERNANT
LES FDS, APPELER

1-800-654-6911 (EN DEHORS
DES ÉTATS-UNIS: 1-423-780-
2970)

1-800-424-9300 (EN DEHORS
DES ÉTATS-UNIS: 1-703-527-
3887)

1-800-511-MSDS (EN
DEHORS DES ÉTATS-UNIS:
1-423-780-2347)

NOM DU PRODUIT: GLB ALGIMYCIN 2000

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Advantis Technologies
1200 Bluegrass Lakes Parkway
Alpharetta, GA 30004
USA

DATE DE RÉVISION: 02/11/2016
REPLACE: 08/20/2015

FDS No: 000000024398
SYNONYMES: aucun(e)
FAMILLE CHIMIQUE: Aucun
DESCRIPTION /
UTILISATION: Produit chimique pour le traitement de
l'eau
FORMULE: Aucun n'est établi.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>DÉNOMINATION CAS OU SCIENTIFIQUE</u>	<u>No CAS</u>	<u>ÉCART DE %</u>
POLY [OXYETHYLENE (DIMETHYLIMINIO) ETHYLENE	31512-74-0	15 - 23
2-PROPEN-1-AMINIUM, N,N-DIMETHYL-N-2-PROPENYL-, C	26062-79-3	5 - 15

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins médicaux à administrer. Pour des soins médicaux d'urgence 24 heures sur 24, communiquer avec le réseau de mesures d'urgence Arch Chemical au 1 800 654-6911. Se munir du contenant ou de l'étiquette du produit avant d'appeler le centre antipoison ou le médecin ou pour se rendre à l'hôpital.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION : amener la victime à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions plus détaillées sur les soins à administrer.

Contact cutané:	SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer.
Contact oculaire:	DANS LES YEUX : maintenir les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après cinq minutes de rinçage, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer.
Ingestion:	SI AVALÉ : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer. Si la personne peut avaler, lui faire boire à petites gorgées un verre d'eau. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir reçu la directive d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Résumé d'inflammabilité (OSHA): Combustible au-dessus de 93 °C.

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair: > 93 °C

Température d'auto-ignition: donnée non disponible

Risques d'incendie / explosion: Peut être enflammé par une flamme nue.

Agent d'extinction: Utiliser un produit chimique sec, de la brume d'eau, du dioxyde de carbone (CO₂) ou de la mousse.

Instruction de lutte contre l'incendie: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, utiliser le matériel normal de lutte contre l'incendie et l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8, y compris un appareil respiratoire autonome approuvé par l'Institut national pour la sécurité et la santé du travail (National Institute for Occupational Safety and Health, NIOSH).

Limite supérieure d'inflammabilité, donnée non disponible

% dans l'air:

Limite inférieure d'inflammabilité, % donnée non disponible

dans l'air:

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROTECTION PERSONNELLE POUR LES SITUATIONS D'URGENCE: Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8 et un appareil respiratoire autonome approuvé par l'agence NIOSH.

Procédures pour atténuer les effets d'un déversement

Dissémination dans l'air: Non applicable

Dissémination dans l'eau: soluble En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Dissémination sur le sol: Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Informations supplémentaires sur les déversements : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec les yeux ou la peau, bien rincer à l'eau. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Stockage: Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Isoler des matériaux incompatibles. Ne pas congeler.

Matériaux incompatibles pour le stockage: Voir la section 10, " Matériaux incompatibles ".

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation: Aucune limite d'exposition n'existe pour les constituants de ce produit. Une ventilation additionnelle à l'évacuation générale n'est pas habituellement nécessaire.

Équipement de protection pour l'utilisation courante du produit

Protection des voies respiratoires : Normalement, aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

Protection de peau : Gants imperméables

Protection d'oeil: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Type de vêtement de protection: Vêtements étanches

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

donnée non disponible

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: liquide

Forme: <** Phrase does not exist: LONZA - SX0900048460 **>

Couleur: havane

Odeur: <** Phrase does not exist: LONZA - SX0900048460 **>

Poids moléculaire:	Aucun n'est établi.
pH :	6.0 - 8.0 ()
Point d'ébullition:	212 °F (100 °C)
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Densité apparente:	() donnée non disponible
Pression de la vapeur:	donnée non disponible
Densité de la vapeur:	donnée non disponible
Viscosité:	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau:	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	donnée non disponible
Taux d'évaporation:	donnée non disponible
Comburant:	Aucun n'est établi.
Composants volatils, % par vol.:	donnée non disponible
Contenu en COV	Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489). Ce produit ne contient aucune dérogation COV (Composés Organiques Volatils) listée à la section 450 de la loi américaine sur la qualité de l'air (U.S. Clean Air Act).
Contenu en PAD	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Résumé de stabilité et réactivité:	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter:	Chaleur.
Incompatibilité chimique:	Oxydants
Température de décomposition:	Aucune donnée

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicologie animale des composants

DL 50 par voie orale:

POLY [OXYETHYLENE (DIMETHYLIMINIO) ETHYLENE

DL50 (60% Matière Active) = 1,951 mg/kg Rat mâle

2-PROPEN-1-AMINIUM, N,N-DIMETHYL-N-2-PROPENYL-, C

DL50 (60% Matière Active) = 2,587 mg/kg Rat femelle

DL50 > 5,000 mg/kg Rat

Toxicologie animale des composants

DL 50 par voie cutanée:

POLY [OXYETHYLENE (DIMETHYLIMINIO) ETHYLENE] DL50 (60% Matière Active) > 2,000 mg/kg Lapin
 2-PROPEN-1-AMINIUM, N,N-DIMETHYL-N-2-PROPENYL-, C DL50 > 20,000 mg/kg Lapin

Toxicologie animale des composants

CL50 par inhalation:

POLY [OXYETHYLENE (DIMETHYLIMINIO) ETHYLENE] CL50 4 h (60% Matière Active) = 2.9 ppm Rat
 2-PROPEN-1-AMINIUM, N,N-DIMETHYL-N-2-PROPENYL-, C donnée non disponible

Toxicité animale du produit

DL 50 par voie orale: Présumé être > 2,000 mg/kg

DL 50 par voie cutanée: Présumé être > 2,000 mg/kg

CL50 par inhalation: Aucune donnée.

Irritation cutanée: Ne devrait pas provoquer d'irritation.
 Irritation oculaire: Ne devrait pas provoquer d'irritation.
 Sensibilisation cutanée: N'est pas considéré comme sensibilisant pour la peau.

Toxicité chronique / subchronique: Aucun effet connu ou signalé causé par une exposition chronique.

Toxicité affectant la fonction reproductive et le développement: Ni connu ni cité comme causant une toxicité en matière de reproduction et de développement.

Mutagénicité: Ni connu ni signalé comme étant mutagène.

Carcinogénicité: Ce produit n'est ni connu ni cité comme cancérigène par les sources de références suivantes : CIRC, OSHA, NTP ou EPA.

POLY [OXYETHYLENE (DIMETHYLIMINIO) ETHYLENE] Une étude de cancérogénicité d'une durée de deux ans effectuée sur des rats a montré une légère augmentation d'adénomes des cellules C thyroïdiennes chez les rates. Les études portant sur des rats mâles et sur des souris mâles et femelles n'ont montré aucun signe de réaction cancérogène. Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Vue d'ensemble: Aucune donnée pour le produit. Les constituants sont les suivants :

Valeurs de toxicité écologique for: POLY [OXYETHYLENE (DIMETHYLIMINIO) ETHYLENE

Truite arc-en-ciel (<i>Salmo gairdneri</i>),	-	96 h CL50 = 0.047 mg/l
Crapet arlequin	-	96 h CL50 = 0.21 mg/l
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	-	96 h CL50 = 0.26 mg/l
Mysis effilée	-	96 h CL50= 13 mg/l
Daphnie magna,	-	48 h CL50= 0.37 mg/l

Valeurs de toxicité écologique for: 2-PROPEN-1-AMINIUM, N,N-DIMETHYL-N-2-PROPENYL-, C

Crapet arlequin	-	96 h CL50 = 0.82 - 1.3 mg/l, (solution à 40%)
Truite arc-en-ciel (<i>Salmo gairdneri</i>),	-	96 h CL50 0.37 mg/l (solution à 40%)
Daphnie magna,	-	48 h CL50= 0.9 mg/l (dans l'eau claire), (solution à 40%)
Daphnie magna,	-	48 h CL50= 1.2 - 2.5 mg/l, (en suspension d'argile de 50 ppm), (solution à 40%)
Daphnie magna,	-	48 h CL50= 24.8 mg/l (en suspension d'argile de 1000 ppm), (solution à 40%)

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

IL FAUT PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES POUR EMPECHER DE CONTAMINER L'ENVIRONNEMENT AVEC CE PRODUIT. SON UTILISATEUR EST RESPONSABLE DE L'ELIMINATION DU PRODUIT INUTILISE, DES RESIDUS ET DES CONTENEURS SELON LES LOIS EN VIGUEUR AU NIVEAU DE LA LOCALITE, DE L'ETAT, ET AU NIVEAU FEDERAL EN CE QUI CONCERNE LE TRAITEMENT, LE STOCKAGE ET L'ELIMINATION DE DECHETS DANGEREUX ET NON-DANGEREUX.

Résumé des méthodes
d'élimination des déchets :

Le produit utilisé ou éliminé ne devrait pas être un déchet dangereux. En tant que déchet non dangereux liquide, ce produit doit être éliminé en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

: (Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene])
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : 9
 Numéro de Code du Plan d'Urgence : 171

TDG

UN number : 3082
 Description of the goods : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
 N.O.S.
 (Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene])
 Class : 9
 Packing group : III
 Labels : 9

IATA

Numéro ONU : 3082
 Description des marchandises : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene])
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : 9MI
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : Y964

IMDG-CODE

Numéro ONU : 3082
 Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
 N.O.S.

(Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene])
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : 9
 No EMS Numéro 1 : F-A
 No EMS Numéro 2 : S-F

Polluant marin : oui

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l' Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides . Ces exigences diffèrent des critères de classification et dangers informations requises pour les fiches de données de sécurité (FDS) , et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non - pesticides.

Mention d'avertissement : ATTENTION!
Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion.
Nocif si absorbé par la peau.
Nocif par inhalation.
Provoque une irritation modérée des yeux .
Ce pesticide est toxique pour les poissons.

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

CERCLA Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

SARA 302

Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313

Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Clean Water Act [Loi US sur les Eaux]

Ce Produit ne contient aucune Substance Dangereuse listée dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 116.4A

Ce Produit ne contient aucune Substance Dangereuse listée dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 117.3.

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

US State Regulations

Massachusetts Right To Know

Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene]	31512-74-0
2-Propen-1-aminium, N,N- dimethyl-N-2-propenyl-, chloride, homopolymer	26062-79-3

Pennsylvania Right To Know

Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene]	31512-74-0
2-Propen-1-aminium, N,N- dimethyl-N-2-propenyl-, chloride, homopolymer	26062-79-3

New Jersey Right To Know

Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene]	31512-74-0
2-Propen-1-aminium, N,N- dimethyl-N-2-propenyl-, chloride, homopolymer	26062-79-3

California Prop 65

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : C'est un pesticide enregistré par EPA.

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Section(s) révisée(s): 1
Références Majeures : Disponible sur demande.

CETTE FICHE TECHNIQUE SANTE-SECURITE (MSDS) A ETE MISE AU POINT POUR SATISFAIRE AUX NORMES FEDERALES DE COMMUNICATION DE DANGER ETABLIES PAR OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION) (BUREAU AMERICAIN CHARGE DE LA SECURITE ET LA SANTE DANS LE MILIEU DU TRAVAIL), 29 CFR (CODE OF FEDERAL REGULATIONS) (CODE DES REGLEMENTS FEDERAUX) 1910.1200. DANS CETTE FICHE TECHNIQUE SANTE-SECURITE DOIVENT ETRE MISES A LA DISPOSITION DE TOUS CEUX QUI UTILISERONT, MANIPULERONT, STOCKERONT, TRANSPORTERONT, OU SERONT EXPOSES A CE PRODUIT. ELLES ONT ETE PERPAREES POUR SERVIR DE GUIDE AU PERSONNEL CHARGE DE LA DIRECTION, CHARGE DES OPERATIONS, AUX INGENIEURS D'USINE ET POUR TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT AVEC CE PRODUIT OU LE MANIPULANT. SELON ARCH, CES INFORMATIONS SONT FIABLES ET MISES A JOUR A LA DATA DE LEUR PUBLICATION, MAIS ARCH NE DONNE AUCUNE GARANTIE. DE PLUS, SI CETTE FICHE A PLUS DE TROIS ANS, CONTACTER ARCH MSDS CONTROL AU NUMERO DE TELEPHONE CI-DESSOUS POUR VERIFIER QUE LES DONNEES DE CETTE FICHE ONT TOUJOURS COURS. .